Canadian Postmasters and Assistants Association

CPAA ACMPA

l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints

Section du Québec

www.acmpaquebec.com

Votre site web d'informations!

CONGRÈS DE VANCOUVER 2023

L'ACcoMPAgnateur
Automne 2023

De: 59, Rang Ste-Marie
Les Éboulements, Qc
G0A 2M0

À :

POSTES CANADA CANADA POST
Port payé Postage paid
Poste-publications Publications Mail
40007758

Mot du président

L'été est déjà derrière nous, j'espère que vous en avez profité pour refaire le plein d'énergie.

De notre côté, nous avons constaté durant cette période une certaine « accalmie » à différents niveaux, par exemple en ce qui concerne les conflits entre employés et diverses discussions et problématiques avec l'employeur. Les vacances d'un peu tout le monde expliquant cette situation.

J'ai remarqué également que plusieurs d'entre vous avez reporté vos vacances en raison du manque d'employés dans nos bureaux. N'oubliez pas que vos vacances signées sur le calendrier sont garanties, quoi qu'en dise votre chef de zone (sauf en décembre).

Nous savons que les membres prennent leur travail à cœur et qu'ils tiennent à ce que les clients soient bien servis, mais c'est à Postes Canada de voir à disposer d'un nombre suffisant d'employés, l'article 12.09 de la convention collective le précise. Pensez-y avant de reporter vos vacances pour soi-disant rendre service aux clients et à Postes Canada. L'employeur aura la solution facile et votre décision ne le poussera pas à faire tous les efforts nécessaires afin de combler les absences.

Maintenant, retour à la normale, la saison automnale annonce une recrudescence de travail pour nous tous dans nos bureaux. L'approche du « peak season » sera encore cette année très mouvementée. Sachez que Postes Canada, augmentera ses heures d'ouverture dans certains bureaux comme lors des dernières années. Cela accordera plus d'heures à certains employés qui désirent les effectuer. Sachez que Postes Canada doit accorder des heures additionnelles et non modifier votre horaire.

Présentement, notre National est en train d'analyser vos demandes de changements à la convention collective qui sera échue le 31 décembre prochain. Les négociations avec l'employeur débuteront sous peu. Nous espérons que le comité réussira à conserver nos acquis et pourra acquérir de nouveaux avantages. Mon souhait serait comme tout le monde une augmentation salariale et l'abolition de la fameuse annexe AA qui restreint fortement l'embauche de nouveaux employés occasionnels.

N'hésitez pas à communiquer avec vos officiers si vous avez des questions et de consulter notre site Web www.acmpaquebec.com, qui regorge d'informations. Vous y trouverez également des formulaires de toutes sortes dont vous pouvez avoir besoin.

Pour conclure, je vous invite à la soirée d'informations virtuelle Teams le 22 novembre prochain, qui sera réalisée pour vous. Vous pourrez y poser vos questions et vous tenir informés sur ce qui touche nos emplois. Vous retrouverez toutes les informations de cette réunion plus loin dans ce journal.

Cordialement,

Steeven

MESSAGE À NOS OCCASIONNELLES

Chères occasionnelles, sachez que vous avez des droits et que vous avez différents outils pour améliorer votre situation et grandir à Postes Canada.

* Vous travaillez en équipe (maîtres de poste et occasionnelles). Qui dit équipe, dit **RESPECT** et **DÉLICATESSE** les uns envers les autres. Même si cela semble évident, dans la réalité, ça ne l'est pas toujours.

* Si vous travaillez dans le bureau, c'est qu'une enquête de sécurité a été réalisée et qu'elle est favorable pour vous. Sachez que **vous avez accès à l'information**. Rien ne doit être caché à qui que ce soit. Vous avez le droit d'ouvrir les courriels, vous avez le droit de vérifier les paies (rapports d'exception de temps) et vous pouvez ouvrir les filières/dossiers pour trouver des informations qui peuvent être pertinentes dans votre travail.

* N'hésitez pas à **consulter les ressources** à votre disposition : CIBP, formation, SMS… Prenez le temps et insistez pour lire les Info-messages, ils sont nécessaires dans l'exécution de votre travail.

* Si vous avez un intérêt à progresser à Postes Canada, vous avez un formulaire qui s'appelle **FORMULAIRE D'INTÉRÊTS POUR OCCASIONNELLE** (voir site Web www.acmpaquebec.com), à compléter et à envoyer aux RH.

Avant d'arriver à une situation non désirable ou simplement pour avoir de l'information, n'hésitez pas à communiquer avec votre chef de zone ou votre syndicat.

Rappel à tous concernant les biens de Postes Canada

Les biens de Postes Canada ne nous appartiennent pas. Nous ne le dirons jamais assez, il ne faut jamais utiliser les biens et les fonds pour des usages personnels ni les apporter à la maison.

Voici des exemples de biens de la SCP :
- argent comptant $
- articles de papeterie (paquets de feuilles blanches, stylos, papier collant, post-it, etc.)
- lettre teneurs / bacs
-utilisation d'enveloppes de Postes Canada pour le courrier interne avec ou sans étiquette Xpresspost

Par exemple, une employée a utilisé les fonds du dépôt pour une réparation à sa voiture et elle s'était dit : « je vais remettre l'argent à ma paie ». Mais durant cette période, la CZL est venue faire une inspection et le système a « poppé » à Ottawa, à l'effet que le dépôt n'avait pas été fait. L'employée a été malheureusement congédiée et on ne peut rien faire pour les membres dans cette situation. Postes Canada ne peut pas être utilisée comme une banque ou une marge de crédit.

Tous ces biens sont la propriété de Postes Canada. Il y a risque de mesures disciplinaires pouvant mener au congédiement si les procédures ne sont pas respectées. L'employeur est très rigoureux à ce sujet, car c'est du vol (vol de biens ou vol de temps).
Les dépôts doivent être faits lorsqu'ils sont demandés par le PVD et déposés à l'institution bancaire le jour suivant. Pour les bureaux qui font suivre le dépôt à un autre bureau de poste, suivre la procédure du SMS 1710.02.

L'importance de compléter le rapport de blessure mineure

Je me blesse au travail, par exemple en manipulant un colis, je ressens une très légère douleur. Je crois que ça va passer quand je vais me reposer ce soir. Si votre situation s'aggrave et que vous devez aller consulter le médecin, vous aurez besoin de documents précis pour compléter votre dossier. C'est le CZL qui doit vous les transmettre **avant** votre consultation médicale. Donc, vous n'avez pas le choix d'aviser le chef de zone locale. Le formulaire doit être rempli le plus rapidement possible à la suite de l'incident. Si vous attendez et que vous allez voir le médecin plus tard, vous aurez de très grandes chances d'être refusées et serez obligées de rembourser des montants importants.

Même si je me blesse sans gravité, je remplis le rapport de blessure mineure.

LA RÉALITÉ DU PEAK SEASON

Constance, MDP, et Béatrice, TP, sont prêtes pour le fameux « peak season » et elles connaissent les horaires à venir, car ils sont affichés dans un endroit approprié (Art. 20.03 c). Le plancher et les tablettes sont organisés pour recevoir des centaines de colis, et ce, en gardant à l'esprit que la sécurité prime avant tout.

Même bien préparé, le fameux Vendredi Noir (Black Friday) frappe fort ! Béatrice est très occupée en avant au comptoir, ce qui lui laisse moins de temps pour aider Constance. Cette dernière voudrait bien sauter sa pause du matin pour lui laisser un 10 minutes de plus pour trier. Hummmm, mauvaise idée! Béatrice vient de lui rappeler qu'elle est prête à faire des heures additionnelles au besoin. Le travail est toujours intense d'une semaine à l'autre. Constance aimerait bien emporter ses lectures et ses paies à la maison le soir, mais une petite voix lui dit NOONNN ! Béatrice veut bien travailler quelques heures de plus!!

La semaine suivante, le travail de Constance commence à lui rentrer dans le corps et le travail s'accumule. Elle décide de prendre un peu de recul pour évaluer la situation et gérer les priorités. La tâche est grande, mais elle continue de prendre ses pauses le matin et l'après-midi. Elle encourage Béatrice à en faire tout autant.

Mais là, c'en est trop! Après 3 jours de gestion d'urgence, elle est capable de dresser la liste à sa CZL du travail en retard pour lui demander des heures additionnelles. Elle décide d'ajouter 2h additionnelles à l'horaire de Béatrice *- note : s'assurer du nombre d'heures de l'employée pour ne pas dépasser 8h par jour, sur une plage horaire de maximum 10h et 40 h/sem 20.13 c), qui plus est, surtout si l'employée travaille dans 2 bureaux différents.*

La fin de semaine s'en vient, mais exceptionnellement, il y aura une livraison dimanche. Elle doit **obligatoirement** demander à Béatrice si elle veut travailler, car elle ne fait pas 40h, et **comme c'est un dimanche, ce sera 3h minimum**.

Si vous faites plus d'heures, ne prenez pas de pauses ou amenez du travail à la maison (ce que l'on ne veut pas du tout), durant le « peak season » et que vous ne demandez pas d'heures additionnelles, il serait très peu probable qu'il vous en soit autorisé en cours d'année régulière si vous en avez besoin… Pensez-y!

CONGRÈS QUADRIENNAL À VANCOUVER EN PHOTOS!

Vivre une expérience.
Créer des liens.
Visiter de nouveaux lieux.
Participer, en représentant les membres de notre section, pour les décisions concernant notre syndicat.
(Possibilité de revenir avec le COVID !!)

Bureau groupe

Indemnité supplémentaire de loyer annuel / Demande de révision d'allocation loyer

Pour les maitres de poste de bureaux groupe qui fournissent le local, il y a possibilité pour vous de faire augmenter l'allocation mensuelle si les dépenses le justifient. Il ne faut pas confondre avec l'indemnité supplémentaire de loyer annuel normalement reçue au mois d'août de chaque année. Ce sont 2 choses distinctes.

Indemnité supplémentaire de loyer : Convention collective: Appendice H, lettre d'entente à la page 148. Vous recevez une lettre au mois d'avril de chaque année (déclaration relative à l'indemnité supplémentaire) que vous devez remplir et retourner avant le 30 juin, pour obtenir 700 $ au mois d'août pour compenser pour le téléphone et les assurances de l'année précédente. Très important : vous devez garder une preuve d'expédition.

Demande de révision d'allocation de loyer : Convention collective : Indemnité de location, appendice « i » à la page 151.

Si le total de vos dépenses mensuelles pour le local dépasse le montant de votre allocation d'indemnité, vous pouvez demander une révision. Postes Canada et notre National se réuniront pour discuter de la situation. Vous devez remplir le formulaire qui se trouve sur notre site Web: www.acmpaquebec.com sous l'onglet « formulaires » et sélectionner « demande de révision d'allocation de loyer ».

Vous devez suivre la procédure, remplir le formulaire et fournir **tous** les documents justificatifs demandés.

Le résultat est

variable d'une demande à l'autre et aucun montant n'est garanti, ni la totalité du manque à gagner.

Si vous ne savez pas d'où vient cette image, il est grand temps de le découvrir!

Votre section a mis en ligne un site Internet de référence: **www.acmpaquebec.com ,** vous y trouverez des nouvelles du moment, la convention collective, des formulaires, de l'information sur la santé et le bien-être, la retraite, les éditions récentes et antérieures de notre journal l'ACoMPAgnateur et autres informations qui nous sont pertinentes.

Vous pouvez aussi y trouver les coordonnées de tous vos officiers.

Ce site est pour vous, consultez-le !

● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ● ●

Microsoft Teams

Rencontre virtuelle d'automne!

Notre rencontre d'automne sur la plateforme Microsoft Teams aura lieu le **22 novembre 2023 de 19 à 21 heures.**

Vous devez vous inscrire auprès de notre secrétaire-trésorière, Angèle Sénéchal, par courriel au asenechal.acmpa@gmail.com, au plus tard le 21 novembre 2023 à 13h00.

Aucune autre inscription ne sera acceptée après cette date.

Lors de votre inscription, il sera temps de nous écrire une courte question qui est d'actualité, qui crée une confusion parmi vos pairs ou qui rejoint plusieurs personnes. Évitez les situations personnelles et assurez-vous que votre demande soit claire. Les questions qui seront abordées durant notre rencontre seront celles reçues avant le 15 novembre. Vous recevrez votre courriel d'invitation avec le lien de participation le 21 novembre en fin d'après midi.

Nous vous demandons de **FERMER** votre micro en tout temps, sauf si nous vous donnons la parole.

Finalement, soyez vigilants sur ce que l'on peut voir à l'écran!

Nous serons heureux de vous rencontrer virtuellement pour une séance d'information,

d'échange et de période de questions.

Offre de travail pour les vacances programmées au calendrier annuel

Lorsque vous signez le calendrier pour vos vacances annuelles et que vous l'affichez dans votre bureau, il faut comprendre que cette action n'est pas une offre faite aux employées temps partiel du bureau. V**ous devez le demander verbalement aux employées** dans l'ordre des priorités suivantes : aux employées qui travaille le plus grand nombre d'heures normales par semaine pour finir avec l'employée qui en travaille le moins. Lorsque deux employées travaillent le même nombre d'heures, il faut l'offrir à l'employée qui compte l'emploi continu le plus long, dans le bureau. Si personne n'accepte l'offre, vous devez appeler la coordonnatrice du 50 kilomètres. Elle fera l'offre de remplacement et vous pouvez l'appeler jusqu'à trois semaines avant le début de celui-ci. Si personne n'a accepté l'offre du 50 km, il faudra alors procéder avec la liste d'occasionnelles de votre bureau. Finalement, si vous ne trouvez pas à cette étape, communiquez avec votre chef de zone pour mettre en place « un autre moyen ». Soyez créatifs, trouvez des solutions, évitez une fermeture de bureau!

RAPPEL POUR COMMUNIQUER AVEC VOS OFFICIERS

Nous voulons être certains de recevoir vos communications, c'est pourquoi nous vous demandons de nous envoyer vos courriels à partir de votre ordinateur, cellulaire ou tablette PERSONNELS et non pas avec le PVD. La raison en est très simple : si vous utilisez le matériel de Postes Canada, le système bloque l'adresse de votre officier, mais **NE VOUS LE DIT PAS**. Nous ne pouvons donc pas recevoir vos demandes et faire le suivi que vous attendez de notre part.

Président
Steeven Roy
117, Pouliot
St-Henri-de-Lévis QC. G0R 3E0
Tél. 418-700-3600
s.roy.acmpaquebec@gmail.com

Vice-présidente
Chantal Coulombe
1331, Principale
St-Côme, QC. J0K 2B0
Tél.:. 450-883-3137
ccoulombe.acmpa@gmail.com

Veuillez prendre en note les coordonnées de votre équipe et n'hésitez pas à nous contacter.

Secrétaire-trésorière
Angèle Sénéchal
59, rang Sainte-Marie
Les Éboulements, Québec
G0A 2M0
Tél. 418-635-2676
asenechal.acmpa@gmail.com

Directrice
Chantal Corriveau
1623, Rue Giguère
St-Adrien, QC J0A 1C0
Tél: 819-828-3641
ccorriveau.acmpa@gmail.com

Directrice
Caroline Coutillard
3391, ch de l'Église
Chertsey, QC J0K 1S0
Tél: 819-216-0175
ccoutillard.acmpa@gmail.com

AVIS

Si vous déménagez, veuillez nous envoyer vos nouvelles coordonnées par courriel à :

s.roy.acmpaquebec@gmail.com ou asenechal.acmpa@gmail.com

Nouvellement retraitée ou membre-associée

Restez en contact avec nous et continuer de venir à nos congrès! Au moment de votre retraite, peu importe le moment de l'année, faites-nous parvenir votre paiement. Membre-associées votre cotisation 2024 sera recevable à partir de janvier 2024. Dans les 2 cas, poster votre chèque au montant de $10.00 à l'ordre de l'A.C.M.P.A., à l'adresse de la secrétaire-trésorière.

Parution du journal

L'ACcoMPAgnateur est publié trois fois par année, sans date fixe, par l'ACMPA Section du Québec.

**** Le contenu des textes ont été produit par vos officiers ****

Pour tout commentaire, suggestion ou correspondance, écrire à la secrétaire-très., ACMPA Section Québec

Voici ma liste de téléphones utiles à Postes Canada:

Mon chef de zone local	Mon gestionnaire de zone local
Nom	Nom
# tél	# tél
SSR	**Coordonnatrice du 50 km**
Nom	Nom
# tél	# tél
Formatrice	**Bureau de proximité**
Nom	Nom
# tél	# tél
Propriétaire du local	**Entretien ménager**
Nom	Nom
# tél	# tél
Déneigement	**Entretien du terrain**
Nom	Nom
# tél	# tél
Agent de la planification (les 418)	**Responsable des immobilisations**
Nom	Nom
# tél	# tél

Contacts pour les employées:		Contacts pour la clientèle:	
Service de dépannage du PVD	1 800 267-1592	Moneygram pour client	1 800 926-9400
Service de dépannage du SAP	1 877 411-8585	Service à la clientèle en français	1 800 267-1155
Centre de contrôle	1 800 361-8744	Service à la clientèle en anglais	1 800 267-1177
Sécurité et enquête	1 855 229-6025	Autorisation de crédit commercial	1 800 267-7651
Ressources humaines	1 877 807-9090	Services aux entreprises	1 866 282-7173
Programme d'aide pour l'employée et sa famille	1 866 565-4903	Solutions pour petites entreprises	1 877 262-5762
Canada-Vie	macanadavieautravil.com	Service aux titulaires de cartes Visa prépayées	1 866 760-1543
Régime de retraite de Postes Canada	1 877 480-9220		
BPCOM (réparation, entretien, clé)	sdlmtl1@postescanada.ca		
Réacheminement de courrier (ACA)	1 613 734-2615		
Courrier de quartier	1 833 677-2433		
Bons FFRS	1 855 223-2121		
TDP	1 866 869-8339		
Unicorp	1 800 265-1314		
Confirmer un cours (ex: matières dangereuses)	1 855 833-8809		
MGM Coffre-fort	1 866 816-4558		
Service des mandats-postes	1 800 563-0444		
Moneygram pour agence	1 877 716-6940		